Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Franche-Comté		
AVIS N°2011-02		
Date validation officielle : 25 /07/2011	**Objet** : Plan régional d'actions en faveur des chiroptères en Franche-Comté	**Vote** : Favorable

Les Plans Nationaux d'Actions (PNA) sont la formulation de la politique de l'Etat en matière de conservation d'espèces menacées, chaque plan étant spécifique à une espèce ou à un groupe d'espèces. Un premier Plan national d'actions en faveur des Chiroptères a été mis en œuvre de 1999 à 2004. A la demande du Ministère chargé de l'environnement, un second Plan a été rédigé par la Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères en 2006. Il est mis en œuvre, depuis le début de l'année 2009, par la Fédération des conservatoires d'espaces naturels et piloté par la DREAL Franche-Comté. Ce plan national doit être décliné dans chaque région française, cette déclinaison (plan régional d'actions - PRA) devant être validée par le CSRPN. En Franche-Comté, la Commission de protection des eaux, du patrimoine, de l'environnement, du sous-sol et des chiroptères (CPEPESC) de Franche-Comté a été mandatée par la DREAL pour sa rédaction.

Examen par l'assemblée plénière du CSRPN

Lors de la séance plénière du 7 avril 2011, les membres du CSRPN ont examiné la déclinaison régionale du plan national d'actions en faveur des chiroptères présentée par Sébastien ROUÉ, spécialiste des chiroptères auprès de la CPEPESC et rédacteur du PRA.

Au vu des débats et considérant que le plan régional d'actions :

- fait le point sur l'état des connaissances des différentes espèces concernées (distribution, dynamique des populations, facteurs de changement) et les actions de gestion, formation et information conduites,
- expose un diagnostic cohérent des enjeux et propose, pour les cinq prochaines années, une stratégie adaptée trouvant sa traduction dans les 22 actions décrites,
- décline de façon satisfaisante l'ensemble des actions figurant dans le plan national,
- s'inscrit en continuité avec les actions conduites depuis 1995 en Franche-Comté qui ont, par ailleurs, fortement contribué à l'acceptation sociale des chauves-souris,
- présente des convergences importantes avec les autres plans d'actions et politiques de préservation,
- bénéficie aux chiroptères et aux milieux qu'ils fréquentent,
- pose des questionnements extrêmement pertinents dans le domaine scientifique appelant des programmes de recherche spécifiques,

le CSRPN demande que soit :

- poursuivie l'approche transversale entre les différents plans promue dans les groupes de travail régionaux consacrés aux PRA et PNA,
- accentué l'effort de recherche scientifique sur les chiroptères et que les actuels acquis puissent faire l'objet de publications et être intégré dans des programmes de recherche.

Faute d'un projet d'avis suffisamment abouti en séance, un vote par courrier électronique est proposé.

Avis du CSRPN N° 2011-02 :

Le CSRPN émet un avis favorable sur la déclinaison proposée pour la mise en œuvre du plan national d'actions en faveur des chiroptères en Franche-Comté.

Le Président du CSRPN

Michel CAMPY